



Dernière mise à jour 06/09

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Toutes les personnes de + de 18 ans.
- Les adolescents de 12 à 17 ans.

Vous trouverez les coordonnées des centres de vaccination de Gonesse et de Goussainville ci-contre.

Vous pouvez également composer le numéro d'appel national 0800 009 110 (7/7j de 06h à 22h) pour bénéficier d'une aide à la prise de RDV.

La municipalité propose d'assurer le transport des personnes désireuses d'être vaccinées et qui rencontreraient des difficultés pour accéder aux centres de vaccinations. Dans ce cas, veuillez appeler le Centre Communal d'Action Sociale au 01.39.33.09.00.

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html#dep-95>

Les chiffres en France :

Personnes partiellement vaccinées

: 48 758 410 (+98 214 en 24h)

Personnes totalement vaccinées

: 44 877 194 (+287 368 en 24h)

Doses réceptionnées : 100 149 140

72,8% des Français ont reçu au moins une dose de vaccin, **65.1%** ont reçu les deux doses.






Il reste à vacciner au moins **27,2%** des Français avant d'atteindre un taux de vaccination de 100%.

Les chiffres du Val d'Oise :

884 221 personnes ayant reçu une dose soit **71.81%** des habitants.

Selon un décret paru ce jour, le pass sanitaire doit être présenté systématiquement dans les lieux culturels, sportifs, ludiques et festifs rassemblant au

Documents :

-  [VACCINATION GONESSE](#)
-  [VACCINATION GOUSSAINVILLE](#)
-  [VACCINATION GOUSSAINVILLE 2](#)
-  [DÉPISTAGE](#)
-  [VACCINATION PROFESSIONNELS DE SANTÉ](#)

Contact :

- Centre Hospitalier de GONESSE - 2 Boulevard du 19 mars 1962 - GONESSE 95500 - 01.82.32.05.96 - rdv.vaccinocovid@ch-gonesse.fr
- Centre de vaccination - Gymnase Nelson Mandela - 2 avenue de Montmorency - GOUSSAINVILLE 95190 - 01.39.94.61.00

moins 50 personnes à partir du 21 juillet.

À partir du 01 août s'ajouteront les cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, lieux de culte (uniquement en cas de visite ou pour les événements sans caractère culturel), et les transports de longue distance (trains, avions, cars).

À Ecoen, sous réserve d'éventuelles précisions du préfet et de l'évolution de la situation sanitaire dans le département :

Lieu concerné par le pass sanitaire :

Les gymnases de la ville
L'église Saint-Acceul pour les visites culturelles

Lieux et événements accessibles sans pass sanitaire :

Le centre culturel Simone Signoret durant la période estivale
Les services administratifs (état civil, etc.) de l'hôtel de ville
Les cérémonies de mariage et de Pacs avec une jauge limitée à 49 personnes.
La bibliothèque André Malraux avec une jauge limitée à 49 personnes.
L'église Saint-Acceul pour assister aux cérémonies religieuses uniquement

Pass sanitaire acceptés :

Un certificat de vaccination (preuve de vaccination complète)
Un test négatif (RT-PCR ou antigénique de moins de 48h)
Un certificat de rétablissement de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

La mise en vigueur du pass sanitaire est repoussée au 30 août pour :

Les jeunes de 12 à 17 ans
Les salariés des lieux et établissements recevant du public mais avec obligation d'une première injection au plus tard le 1er août

Plus d'infos sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

N'oublions pas de respecter les gestes barrières et le port du masque !

Source URL: <https://www.ecouen.fr/article/point-vaccination-et-depistage>